

UFR SSA – Département de Sociologie

Master « Sociologie » - Première année

Année universitaire 2019 - 2020

Conduite d'enquête 1

Code : 3HSO7017

Séances le vendredi, en salles DD203 et DD204 (suivant le groupe)
de 13h30 à 15h30 puis de 15h30 à 17h30.

Dates des six séances de « Conduite d'enquête 1 » :

**13 septembre, 20 septembre, 11 octobre,
25 novembre, 15 novembre et 29 novembre 2019**

(les autres vendredis sont consacrés à « Enquête collective »)

Enseignement développé sous la responsabilité de Philippe **Combessie**,
avec Aurélien **Djakouane**, Pedro-José **García Sánchez**,
Gabriel **Segré** et Pascal **Vallet**.

Objectifs du cours

L'objectif de ce cours est de faire comprendre les bases de l'enquête sociologique, à travers trois modalités entrecroisées :

- des exercices spécifiques pour ce qui est des articulations entre données quantitatives et qualitatives ;
- des exercices spécifiques concernant l'usage d'images en sociologie ;
- une mise en forme du travail de mémoire principal.

Attention : chaque étudiant doit choisir, au plus tôt, l'enseignant-chercheur (ou les enseignants-chercheurs) sous la direction duquel (desquels) il développera son travail et prendre contact avec lui (eux) – cf. coordonnées téléchargeables à la page suivante : <https://www.parisnanterre.fr/conduite-d-enquete-master-sociologie-m1-3hso7017--555031.kjsp>

Modalités d'évaluation

Chaque étudiant est invité à engager une participation active à l'oral en cours – au besoin en ayant préparé des questions à l'avance à partir de l'enquête qu'il mène pour son mémoire principal.

Évaluations à partir de travaux écrits :

Chaque étudiant doit **développer, à domicile ou en bibliothèque, les travaux demandés par les enseignants pour une séance suivante.**

Chaque étudiant doit remettre, à l'issue du semestre, **un dossier de sept pages** (plus annexes) qui devra être envoyé par mail le **vendredi 3 janvier 2020**, en deux fichiers distincts (cf. infra) pour faciliter le contrôle des fraudes (anti-plagiat).

Le dossier de sept pages

Ce dossier, intégralement dactylographié, devra comprendre quatre parties complémentaires, articulées entre elles de façon explicite :

- 1 – une présentation du terrain, à la fois précise et concise, sur lequel le travail d'enquête (ou le stage) est développé ;
- 2 – une bibliographie de référence, commentée, des textes sur lesquels il paraît pertinent de s'appuyer pour développer des investigations sur le terrain retenu (attention : il ne s'agit pas d'une liste d'ouvrages existant sur ce terrain, mais de textes déjà lus ou qui seront lus de façon imminente, qui peuvent porter sur ce terrain mais aussi sur d'autres terrains, et qui sont susceptibles d'aider à développer des analyses sur le terrain choisi) ;
- 3 – une présentation des embryons de problématiques susceptibles d'être développées au cours de l'année, présentés de la façon la plus détaillée possible, tout en privilégiant la concision et la clarté, étayés par les textes mentionnés en 2 et adaptées au terrain présenté en 1 ;
- 4 – une analyse rétrospective du cheminement de l'investigation depuis le début de l'année ; il ne s'agit pas d'une simple chronique du travail, mais d'une véritable analyse rétrospective, à l'image de celles que développaient Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans l'article « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie » ou Gérard Mauger dans l'article « Enquêter en milieu populaire », publiés dans la revue *Genèses*, respectivement dans le volume 3 en mars 1991 (Pinçon & Pinçon-Charlot) et dans le volume 5 en décembre 1991 (Mauger).

Ce dossier de sept pages doit obligatoirement comprendre, en outre, une annexe présentant des données de terrain conséquentes. Ces données peuvent être de cinq types (indiqués ici par ordre alphabétique) : documents commentés, entretiens retranscrits, notes d'observation, photos légendées, statistiques.

Le volume de chacune des quatre parties du dossier de 7 pages, et le type de d'annexe(s) présenté, sont laissés au libre choix de chaque étudiant, et dépendront du terrain de recherche ou du type de stage et de la structure d'accueil.

Les annexes du dossier de sept pages

En cas d'**entretiens** présentés seuls, deux entretiens, au moins, doivent avoir été enregistrés et intégralement retranscrits (durée minimum de chaque entretien : 50 minutes). Les caractéristiques des différents informateurs doivent être présentées de façon aussi précise que possible et mises en perspective de façon à faire comprendre les écarts entre le terrain « étudié » et le terrain « enquêté » (pour comprendre cette différence, cf. Gérard Mauger, *Les bandes, le milieu, et la bohème populaire. Etudes de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*, Paris : Belin, 2006, p. 137-138) ; autrement dit, pour souligner les positions particulières des informateurs rencontrés par rapport à l'ensemble du groupe sur lequel porte l'analyse.

Les entretiens retranscrits doivent être entrecoupés d'intertitres dont une liste devra être dressée sous forme de sommaire placé au début de chaque entretien.

En cas de **données statistiques** présentées seules, huit tableaux au minimum sont requis. Il est vivement conseillé de se référer aux ouvrages suivants : Olivier Martin, *L'analyse de données quantitatives*, Paris : Armand Colin, 2009 ainsi que Fanny Bugeja-Bloch, Marie-Paule Couto, *Les méthodes quantitatives*, Paris : Presses universitaires de France, 2015, ou à un manuel de démographie (en cas de recherche de type sociodémographique).

En cas de **notes d'observations** présentées seules, trente pages sont requises. Il est vivement conseillé de se référer au chapitre 8 de l'ouvrage de Jean Peneff, *Le goût de l'observation. Comprendre et pratiquer l'observation participante en sociologie*, Paris : La Découverte, 2009 ou à l'ouvrage de Jacques Coenen-Huther, *Observation participante et théorie sociologique*, Paris : L'Harmattan, 1997.

En cas de **photographies** présentées seules, douze photographies légendées et commentées sont requises au moins. Le numéro de la revue *Ethnologie Française* intitulé « Arrêt sur images. Photographie et anthropologie », 2007-1, peut vous y aider, tout comme l'ouvrage de Sylvain Maresca et Michael Meyer, *Précis de photographie à l'usage des sociologues*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2013.

En cas d'exploitations secondaires de **documents** présentées seules, dix documents au moins sont requis. Un bon exemple d'exploitations de documents se trouve dans l'ouvrage de Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire d'un quartier nord de Melun*, Paris : Albin Michel, 1997.

Chaque étudiant peut, bien sûr, mobiliser des données de plusieurs de ces cinq types.

L'analyse rétrospective de la position du chercheur ainsi que du cheminement suivi pourra s'appuyer sur des éléments du journal de terrain que chaque étudiant est invité à tenir régulièrement tout au long de sa recherche. Des extraits du journal de terrain peuvent être reproduits en annexe, mais il ne s'agit en aucun cas d'une obligation.

Ce dossier de sept pages doit comporter une page de garde ainsi qu'un sommaire (qui ne sont ni l'un ni l'autre comptabilisés dans les sept pages) ; les pages du dossier doivent être numérotées de façon linéaire.

Règles de constitution des dossiers informatiques

Les travaux, envoyés par mail, doivent être **regroupés en deux fichiers informatiques** (.doc ou .pdf, à l'exclusion de tout autre format), l'un pour le travail (7 pages) l'autre pour les annexes. Le fichier travail doit comporter : page de garde (nom de l'étudiant, date, intitulé du cours, etc.), sommaire, puis les différentes parties du dossier, en sept pages. Le fichier avec les annexes doit comporter un sommaire puis les annexes (nombre de pages non limité). Il existe des programmes gratuits pour fusionner des fichiers .pdf ; en voici quelques-uns : *Mergepdf*, *Split Me*, *PDFHammer*, *PDFJoin*

Chacun des fichiers informatiques doit être nommé de façon spécifique, en mentionnant d'abord le nom de l'étudiant ; par exemple, si un.e étudiant.e s'appelle Claude MARTIN : MARTIN-dossier7p.doc (ou .pdf) et MARTIN-annexes7p.pdf (ou .doc).

Règles de validation de l'enseignement « conduite d'enquête 1 »

L'ensemble des évaluations orales ou écrites, des interventions en cours et des travaux effectués d'une séance sur l'autre sera noté, le dossier de fin de semestre de 7 pages sera également noté.

La moyenne des différentes notes - avec une pondération faisant que l'évaluation du dossier de 7 pages représentera la moitié de la note finale - établira la note attribuée à chaque étudiant, sur un total de 20 points.

NOTA BENE : une fiche indiquant **sujet du mémoire** et le(s) **nom(s) du(des) directeur(s) de recherche** doit être remise à Madame Marie Valero (bâtiment Lefebvre, 2^e étage, bureau D 212 B) au plus tard le **25 octobre 2019**.

ATTENTION : dans la mesure où le mémoire (ou le rapport de stage) doit être soutenu en **mai 2020** (ou début juin 2020 pour la 2nde session) il est vivement recommandé d'avoir choisi son sujet de mémoire et son directeur de recherche dès septembre 2019.

Si le mémoire est soutenu en seconde session (juin 2020) il est impératif de repasser les épreuves de seconde session de tous les EC (enseignements) où l'on n'a pas obtenu la moyenne en première session si l'EC est rattaché à une UE qui n'a pas été validée.